

PROJET DE LOI

adopté

le 12 mars 2013

N° 114  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord entre le  
Gouvernement de la République française et le  
Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan relatif  
à la création et aux conditions d'activités des centres  
culturels.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de  
loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 708** (2011-2012), **402** et **403** (2012-2013).

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan relatif à la création et aux conditions d'activités des centres culturels, signé à Paris le 9 décembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 mars 2013.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 708 (2011-2012), Sénat.